

Vos Spécificités :

Vous traitez avec des clients, des fournisseurs, des salariés, des organismes sociaux, des administrations, et des litiges peuvent naître dans de multiples occasions ;

Les conflits avec des clients ou des fournisseurs sur la conformité de certains matériels ou sur les garanties ne sont pas rares ;

Solution ASSURFROID :

Une **garantie de la société et du dirigeant**,

Un **montant de garantie très élevé** (27.000 € par sinistre),

Aucun barème ni limitation des honoraires d'avocat (unique sur le marché français !),

Le **libre choix de l'avocat**,

Un **tarif** compétitif et simple.

Exemples de litiges couverts :

- Conflit Individuel du travail : Un de vos salariés prétend avoir été licencié abusivement et vous assigne aux prud'hommes...
- Protection sociale : Vous êtes poursuivis par l'URSSAF pour non paiement de charges sociales... *ou bien* L'administration ne vous verse pas les prestations dues en raison du congé maternité d'une de vos employées...
- Locaux Professionnels : Le propriétaire de vos locaux refuse de prendre en charge les travaux de remise en état... *ou bien* Vous êtes victimes de nuisances causées par les voisins...
- Conflit avec vos fournisseurs : Vous avez acheté un matériel qui tombe constamment en panne... *ou* Vous souhaitez poursuivre l'un de vos fournisseurs, qui faute d'avoir respecté ses délais de livraison, vous a fait perdre l'un de vos plus gros clients...
- Contrôle fiscal : Vous contestez le redressement qui vous a été notifié...
- Défense commerciale : L'un de vos clients vous reproche de lui avoir fourni un matériel défectueux ou non conforme... *ou bien* Vous êtes poursuivi pour avoir refusé de remplacer un produit alors que la garantie commerciale est expirée depuis plusieurs mois...
- Recouvrement de créances : L'un de vos clients refuse de vous payer votre prestation, et aucune relance n'aboutit alors que la créance est certaine et exigible.

Votre Problématique :

Couvrir les **frais de défense**, et notamment les **honoraires d'avocats**, nécessités par les **litiges ou différends** opposant votre Société à un tiers.

